



La Gazette de L'EMPIRE



1^{er} semestre 2012 / N°23

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Résultats du concours 2011 des maisons fleuries</i>
<i>Pages 5 à 22:</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 23:</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 24:</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 25 à 34 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 35 à 36 :</i>	<i>Le gaz à Lempire</i>
<i>Pages 37 à 39 :</i>	<i>Vie au village (suite)</i>
<i>Pages 40 à 41 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 42:</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Pages 43 à 46 :</i>	<i>Valor Aisne : le coût des déchets</i>
<i>Pages 47 à 48 :</i>	<i>Ademe : réduire ses déchets</i>
<i>Page 49 :</i>	<i>Tarifs carte grise dans l'Aisne</i>
<i>Pages 50 à 55 :</i>	<i>Ma lettre N° 12 ,13 et 14</i>
<i>Pages 56 à 57:</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Page 58 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 59 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 60 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Pages 61 à 62 :</i>	<i>Résultats des élections</i>
<i>Page 63 :</i>	<i>Constitution du gouvernement</i>
<i>Page 64 :</i>	<i>Musée de la Résistance de Fargniers</i>
<i>Page 65 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 66 :</i>	<i>Couverture. Félicitations aux diplômés</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire ; Mme. Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe ; Mme. Lydie Puche, conseillère municipale ; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie ; M Laurent Tellier.

Le mot du Maire

Quel beau pays que la France.

Quelle belle leçon de démocratie nous avons donnée au monde entier.

D'abord des élections présidentielles, au suffrage universel, qui déterminent un candidat élu, le soir même. Un candidat battu, encore Président, qui invite le candidat vainqueur, non encore investi, à une cérémonie nationale, où les 2 se retrouvent côte à côte. Vous avez déjà vu cela ailleurs ?

Personnellement c'est l'image qui restera dans ma mémoire, en rapport à ces élections.

Ensuite, les élections législatives se sont déroulées dans les mêmes conditions, et ont apporté au Président élu, la majorité qu'il espérait pour gouverner.

Pas de manifestations, pas de coups de feu. Le calme d'un pays civilisé.

Toutefois, un regret : pourquoi un tel taux d'abstention ? Désintérêt de la politique en général ou désintérêt total de l'avenir proposé à notre pays ?

Quand je pense aux peuples qui se battent contre des dictateurs !

Faudra t'il en venir à rendre le vote obligatoire ou à voter en semaine peut-être ?

C'est au législateur d'en décider.

Quoi qu'il en soit, et sans jeu de mot, l'avenir n'est pas rose. La crise est plus que jamais présente, et les miracles ne sont pas probables.

Précédemment à ces évènements nationaux, votre conseil municipal s'était réuni afin de débattre, entre autre, de notre budget local. Concernant 2011, j'ai présenté un budget en excédent de plus de 50.000 €, et proposé un budget 2012 tenant compte des projets souhaités par les membres du conseil. Ainsi, cette année, nous allons remplacer les menuiseries du local « ancien préau ». Ces travaux seront confiés à l'entreprise locale L.D.B. Pour ce projet, j'ai obtenu 80% de subventions réparties de la sorte : 50% sur la réserve parlementaire, et 30% de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Nous avons programmé le remplacement et l'isolation de la toiture des sanitaires et salle de bain du logement. Sur ce dossier, j'ai obtenu 50% de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local. Ensuite, nous avons décidé d'ériger une stèle, à la mémoire de tous les combattants, qui fera office de monument aux morts, jamais dressé dans la commune. Là encore, j'ai obtenu 70% de subventions, dont 50% sur la réserve parlementaire et 20% de l'Office National des Anciens Combattants. Vous constatez que je me démène afin de toujours obtenir le maximum d'aides financières, et limiter nos dépenses réelles.

Grâce à cela, encore une fois, j'ai proposé au conseil municipal le maintien de nos taux d'imposition à des niveaux historiquement bas, et inchangés depuis 2004. Mais toutefois, notre comptable public nous informe qu'il serait nécessaire, à l'avenir, de faire évoluer ces taux, afin de conserver une certaine autonomie d'autofinancement, surtout en cette période délicate.

Des manifestations publiques sont programmées dans les jours et semaines à venir. Je vous invite et encourage à y participer. C'est pour vous tous que celles-ci sont organisées.

Bonnes vacances, et tous mes souhaits de bon rétablissement aux personnes souffrantes.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

Résultats du concours des maisons fleuries 2011



Les habitants primés et présents lors de la remise des prix.

D'abord, une magnifique composition florale est offerte aux gagnants des 2 années précédentes, hors concours :

M et Mme Gérard HODIN gagnants en 2009 dans la catégorie balcons et parterres.

Mme Paulette TOFFIN gagnante en 2009 dans la catégorie fenêtres et jardins.

(déposée sur son caveau)

M et Mme Jean-Paul BILOE gagnants en 2010 dans la catégorie balcons et parterres.

M et Mme Fernand GOMES gagnants en 2010 dans la catégorie fenêtres et jardins.

Voici donc le classement 2011 :

Catégorie Fenêtres et jardins :

5^{ème} : Mme ROBIC Anne Marie. 63 points. Moyenne de 12,60. Bon de 10€

4^{ème} : M. et Mme KAUFMANN David. 73 points. Moyenne de 14,60. Bon de 15€

3^{ème} : M. et Mme CORNAILLE Frédéric. 74 points. Moyenne de 14,80. Bon de 20€

2^{ème} : M. et Mme PUCHE Christian. 75 points. Moyenne de 15. Bon de 30€

1^{er} : M. et Mme LEWANDOWSKI Claude. 81 points. Moyenne de 16,20. Bon de 40€

Catégorie Balcons et parterres :

5^{ème} : M. SCAGNETTI Jacques. 50 points. Moyenne de 10. Bon de 10€

4^{ème} : M. et Mme FOURDRAIN Claude. 52 points. Moyenne de 10,40. Bon de 15€

3^{ème} : M. et Mme DELVINQUIERE Jean-Luc. 53 points. Moyenne de 10,60. Bon de 20€

2^{ème} : Mme TELLIER Annette. 63 points. Moyenne de 12,60. Bon de 30€

1^{er} : M et Mme HELUIN Julien. 68 points. Moyenne de 13,60. Bon de 40€

Bravo et merci.

Bonne chance à tous pour le concours 2012.

29 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze et le vingt-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Yvonne HELUIN, Françoise GOMES et Nadine GUIDE ; Messieurs David KAUFMANN, Jean-Paul BILOE, Pierre WARGNIER et Thierry CORNAILLE, Maire.

Absents excusés : Madame Lydie PUCHE et Monsieur Frédéric CORNAILLE.

Absent : Monsieur André CAVROT.

Procurations :
- Mme Lydie PUCHE à Mme Yvonne HELUIN,
- M Frédéric CORNAILLE à M Pierre WARGNIER.

Madame Françoise GOMES est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 23 novembre 2011, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2012 : Remplacement des menuiseries de l'entrepôt communal

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Etat, pour le remplacement des menuiseries de l'entrepôt communal, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, entre 30 à 55 % du montant hors taxes des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

B – Demande de subvention auprès de l'O.N.A.C. pour l'édification d'un monument aux morts

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, après en avoir délibéré sollicite de l'Organisme National des Anciens Combattants (O.N.A.C.), pour l'édification d'un monument aux morts, une subvention.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

C – Demande de subvention dans la cadre de la réserve parlementaire : Edification d'un monument aux morts

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Sollicite de l'Etat, pour l'édification d'un monument aux morts, une subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire,
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans suivant l'attribution de celle-ci,
- S'engage à prévoir au Budget Primitif la part restant à la charge de la Commune de LEMPIRE,
- S'engage à ne pas effectuer les travaux avant la réception de l'arrêté de subvention,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- Accepte le devis de l'Entreprise LANDOUZY & FILS pour un montant H.T. de 2 674.00 €.

D – Nouvelle adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. – Comité Syndical du 14 novembre 2011

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-17, L.5212-16, L.5212-33, L.5214-21 et L.5711-4 de ce Code,

Vu la loi N°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi N°2003-590 du 02 juillet 2003 «urbanisme et habitat»,

Vu les dispositions de la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.) devenu S.I.D.E.N. – S.I.A.N.,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du S.I.D.E.N. – S.I.A.N.,

Vu la délibération en date du 4 avril 2011 de demande d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ pour la compétence I «Assainissement Collectif», II «Assainissement Non Collectif», IV «Eau potable et Industrielle»,

Vu la délibération du Comité du S.I.D.E.N. / S.I.A.N. en date du 14 novembre 2011,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Commune d'approuver cette adhésion au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du S.I.D.E.N. - S.I.A.N.,

Considérant que l'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ vaut approbation des statuts du S.I.D.E.N. / S.I.A.N. par les collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par la délibération du Comité du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. du 14 novembre 2011 pour la dite adhésion,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR NEUF VOIX POUR, ZERO ABSTENTION ET ZERO VOIX CONTRE,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au S.I.D.E.N. – S.I.A.N. de la Commune suivante :

- *Compétence I «Assainissement Collectif»*
 - *Compétence II «Assainissement Non Collectif»*
 - *Compétence IV «Eau potable et Industrielle»*
- ☞ **du Syndicat Mixte à la Carte de la Région MAMETZ (Pas-de-Calais)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion au S.I.D.E.N. / S.I.A.N. du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ soient telles que prévues dans la délibération.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte donc que cette adhésion soit effectuée aux conditions proposées par les délibérations du Comité du S.I.D.E.N. – S.I.A.N. en date du 14 novembre 2011.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du S.I.D.E.N. – S.I.A.N.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

E – Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que :

Statutairement pour tous leurs agents les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès, ...).

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

Article 1 :

D'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la Collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- *Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :*
Décès, Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, Infirmités de guerre, l'Allocation d'invalidité temporaire et la Disponibilité d'office.
- *Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :*
Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2013

Régime du contrat : Capitalisation.

Article 2 :

De s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

F – Convention d'entretien de l'éclairage public par la S.I.C.A.E.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, compte tenu du coût annuel engendré par l'entretien de l'éclairage public, il a demandé à la S.I.C.A.E. de lui transmettre un projet de convention d'entretien de l'éclairage public. Ce document, présenté par Monsieur le Maire, est mis à la disposition de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par six voix pour, deux abstentions (David KAUFMANN et Pierre WARGNIER Ayant procuration de Frédéric CORNAILLE) et zéro voix contre, décide :

- D'accepter la convention d'entretien de l'éclairage public telle que présentée,
- De donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'acceptation et à la mise en application de cette convention ainsi que pour le paiement de la participation financière communale.

II – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions qu'il a reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- «Association des Paralysés de France» :	NEANT
- «Association Prévention Routière» :	NEANT
- «Association les Restaurants du Cœur» :	NEANT
- «Club de Gymnastique de Le Catelet » :	50.00 €
- «Société Protectrice des Animaux» :	
- Participation annuelle : 107 habitants x 0.32 € =	34.24 €
- Prise en charge d'un animal errant :	15.10 €

Pour des raisons professionnelles, M. David KAUFMANN quitte la réunion à 20 heures 45.

III – PREPARATION DU BUDGET 2012

Le Conseil Municipal à la demande de Monsieur le Maire propose d'inscrire les investissements suivants lors de la préparation du Budget Primitif Communal 2012 :

- L'achat de guirlandes de Noël,
- Le remplacement des menuiseries de l'entrepôt communal,
- L'édification d'un monument aux morts dans la cour de la Mairie,
- Le remplacement de la toiture des annexes du logement,
- L'achat d'une débroussailleuse,
- L'aménagement de voirie :
 - Achat de jardinières pour mettre devant la Mairie,
 - Achat de poteaux ou bornes afin d'empêcher la circulation sur les trottoirs en prolongement des ralentisseurs.

IV – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur et Madame Gérard VALLEE ont envoyés leurs vœux et leurs remerciements pour le colis de fin d'année remis à M. VALLEE, employé communal.
- 2) Monsieur Xavier BERTRAND, Maire de Saint-Quentin, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la Gazette du 2^{ème} trimestre 2011.
- 3) Madame Pascale GRUNY, Député de la seconde circonscription de l'Aisne, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette du 2^{ème} trimestre 2011 ainsi que ses remerciements pour l'invitation à la cérémonie des vœux et du bon accueil qui lui a été réservé.
- 4) La Fédération Départementale d'Energie de la Somme a envoyé son rapport d'activité 2010.
- 5) NOREADE a envoyé son bilan sur l'assainissement collectif par rapport à la Commune de LEMPIRE.
- 6) Le S.I.V.O.M. de Le Catelet a envoyé son rapport d'activité 2011.
- 7) La FNACA a envoyé un document relatif au «50^{ème} anniversaire du cessez-le-feu ayant mis fin officiellement à la guerre d'Algérie le 19 mars 1962.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- Le 01/12/2011 : 14h30, A.G du syndicat NOREADE à Essigny Le Grand, Jean-Paul BILOE;
- Le 12/12/2011 : 18h30, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 16/12/2011 : 18h30, Noël des enfants de la CCPV à Fresnoy Le Grand, Thierry CORNAILLE ;
- Le 19/12/2011 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 20/12/2011 : 16h00, Noël des enfants à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, David KAUFMANN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- Le 21/12/2011 : 14h00, Rendez-vous avec M. TAISNE pour signature du contrat d'assurance AMP, Thierry CORNAILLE ;
- Le 23/12/2011 : 09h00, Distribution du colis de Noël aux anciens, Yvonne HELUIN, Thierry CORNAILLE ;
- Le 06/01/2012 : 08h00, Rendez-vous avec la société Ricoh, pour installation du nouveau photocopieur à la mairie à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- Le 07/01/2012 : 19h00, Cérémonie des vœux à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- Le 08/01/2012 : 18h00, Cérémonie des vœux à Vendhuile, Yvonne HELUIN ;
- Le 11/01/2012 : 18h30, Réunion de la Commission Electorale en Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- Le 11/01/2012 : 19h30, Cérémonie des vœux à Gricourt, Thierry CORNAILLE ;
- Le 13/01/2012 : 19h30, Cérémonie des vœux à Francilly Selency, Thierry CORNAILLE ;
- Le 15/01/2012 : 19h30, Cérémonie des vœux à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Françoise GOMES, David KAUFMANN, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;

- Le 20/01/2012 : 19h00, Cérémonie des vœux à la CCPV, Yvonne HELUIN, Thierry CORNAILLE ;
- Le 27/01/2012 : 11h00, Rendez-vous avec M. Landouzy, pour le devis du monument aux morts à Lempire, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- Le 27/01/2012 : 14h30, Réunion avec Noréade, pour le projet d'assainissement collectif de Lempire, à Hargicourt, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- Le 27/01/2012 : 17h00, Cérémonie des vœux à la sous-préfecture à St-Quentin, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- Le 01/02/2012 : 18h00, Réunion de la commission CDDL à la CCPV à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 02/02/2012 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 10/02/2012 : 14h00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 14/02/2012 : 18h00, Comité de pilotage sur les déchets ménagers à la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 15/02/2012 : 18h00, Réunion de présentation du PADD et du SCOT de la CCPV pour le canton de Vermand, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- Le 17/02/2012 : 17h00, Réunion de présentation des différents services de l'état à la CCI à St-Quentin, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOE ;
- Le 21/02/2012 : 18h00, Réunion de présentation du PADD et du SCOT de la CCPV pour le canton de Le Catelet, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 22/02/2012 : 18h00, Réunion de présentation du PADD et du SCOT de la CCPV pour le canton de Bohain, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- Le 23/02/2012 : 18h30, Comité de pilotage pour mise en place d'un centre socio culturel à Bohain, Thierry CORNAILLE ;
- Le 24/02/2012 : 14h00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- Le 28/02/2012 : 19h00, Réunion pour l'organisation de l'ALSH de Vendhuile à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- Le 29/02/2012 : 19h00, Réunion de la Commission Electorale en Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;

D – PARTICIPATION AUX TRAVAUX

- 9 et 10/12/2011 : Pose des guirlandes à la Mairie et sur les poteaux électriques, Jean-Paul BILOE ;
- 3/02/2012 : Démontage des guirlandes de la commune, Jean-Paul BILOE, Thierry CORNAILLE ;
- Courant Janvier et Février 2012 : Aménagement du local atelier à Lempire, Jean-Paul BILOE ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

06 AVRIL 2012

L'an deux mil douze et le six avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE, Françoise GOMES et Nadine GUIDE ; Messieurs Jean-Paul BILOE, Pierre WARGNIER, Frédéric CORNAILLE et Thierry CORNAILLE, Maire.

Absent excusé : Monsieur David KAUFMANN.

Absent : Monsieur André CAVROT.

Procuration : Monsieur David KAUFMANN à Monsieur Jean-Paul BILOE.

Monsieur Frédéric CORNAILLE est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-neuf février deux mil douze, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2011

Par neuf voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2010 dressé par Madame Pierrette MAZERY-OUK, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2010	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2011	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	5 RESULTAT DE CLOTURE 2011
INVESTISSEMENT	- 12 360.89	0.00	- 3 723.81	- 16 084.70
FONCTIONNEMENT	53 750.18	9 727.89	19 975.21	63 997.50
TOTAL	41 389.29	9 727.89	16 251.40	47 912.80

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HELUN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par sept voix pour, zéro voix contre et une abstention (Pierre WARGNIER) :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	12 360.89			44 022.29	12 360.89	44 022.29
Opérations de l'exercice.....	21 653.70	17 929.89	46 822.73	66 797.94	68 476.43	84 727.83
TOTAUX.....	34 014.59	17 929.89	46 822.73	110 820.23	80 837.32	128 750.12
Résultats de clôture.....	16 084.70			63 997.50		47 912.80
Restes à réaliser.....		2 311.00				2 311.00
TOTAUX CUMULÉS.....	16 084.70	2 311.00		63 997.50		50 223.80
RESULTATS DEFINITIFS...	13 773.70			63 997.50		50 223.80

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2012

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter et maintenir les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	10,46 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,00 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24.84 %

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 63 997.50 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A – Résultat de l'exercice

Précédé du signe – (excédent) ou – (déficit) + 19 975.21 €

B – Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe – (excédent) ou – (déficit) + 44 022.29 €

C – Résultat à affecter

A + B (hors restes à réaliser) + 63 997.50 €

D – Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) - 16 084.70 €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement

Excédent de financement - 2 311.00 €

F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)

- 13 773.70 €

AFFECTATION (= C) (G - H)

- 63 997.50 €

1) Affectation en réserve R1068 en investissement (G) (=F)

- 13 773.70 €

2) H Report en fonctionnement R002

- 50 223.80 €

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2012 au Conseil Municipal.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 112 874.80 € et 39 059.00 € pour la section investissement.

Les opérations suivantes ont été ouvertes, à la section investissement : Achat de guirlandes de Noël, achat d'une débroussailleuse, réfection des menuiseries du local communal, édification d'un monument aux morts, Achat de jardinières et de poteaux, réfection de la toiture des sanitaires du logement.

Par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2012 tel que présenté.

VI – TABLEAUX DES ELECTIONS

1) Elections Présidentielles des 22 Avril et 6 mai 2012

08 heures 00 à 10 heures 30 :	- Thierry CORNAILLE, - Nadine GUIDE, - David KAUFMANN ;
10 heures 30 à 13 heures 00 :	- Yvonne HELUIN, - Frédéric CORNAILLE, - Françoise GOMES ;
13 heures 00 à 15 heures 30 :	- Jean-Paul BILOE, - Lydie PUCHE, - Pierre WARGNIER ;
15 heures 30 à 18 heures 00 :	- Thierry CORNAILLE, - Yvonne HELUIN, - Jean-Paul BILOE.

Président : Monsieur Thierry CORNAILLE ;
Secrétaire : Madame Yvonne HELUIN ;
Assesseurs : - Monsieur Jean-Paul BILOE ;
- Madame Lydie PUCHE ;
- Monsieur David KAUFMANN.

2) Elections Législatives des 10 et 17 juin 2012

	10 JUIN	17 JUIN
08 heures 00 à 10 heures 30 :	- Thierry CORNAILLE, - Nadine GUIDE, - David KAUFMANN ;	- Thierry CORNAILLE, - Nadine GUIDE, - Yvonne HELUIN ;
10 heures 30 à 13 heures 00 :	- Yvonne HELUIN, - Frédéric CORNAILLE, - Françoise GOMES ;	- Yvonne HELUIN, - Frédéric CORNAILLE, - Françoise GOMES ;
13 heures 00 à 15 heures 30 :	- Jean-Paul BILOE, - Lydie PUCHE, - Frédéric CORNAILLE ;	- Jean-Paul BILOE, - N. GUIDE / F. GOMES, - Thierry CORNAILLE ;
15 heures 30 à 18 heures 00 :	- Thierry CORNAILLE, - Yvonne HELUIN, - Jean-Paul BILOE.	- Thierry CORNAILLE, - David KAUFMANN, - Jean-Paul BILOE.

Président : Thierry CORNAILLE ;
Secrétaire : Yvonne HELUIN ;
Assesseurs : - Monsieur Jean-Paul BILOE,
- Monsieur David KAUFMANN,
- Lydie PUCHE.

VII – NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS

Monsieur Thierry CORNAILLE, propose à l'assemblée, que Monsieur Frédéric CORNAILLE, actuel délégué suppléant auprès de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, soit remplacé. Pour raisons familiales et professionnelles, ce dernier rencontre de grandes difficultés à assister aux réunions.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, nomme Madame Yvonne HELUIN, déléguée suppléante auprès de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur Philippe CORNAILLE, Président du S.I.V.O.M. de Le Catelet a envoyé un courrier en date du 27 mars 2012 concernant des rumeurs infondées quant à la capacité budgétaire du S.I.V.O.M.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 09/03/2012 : 09 heures 00, Rendez-vous Mme Marie-Line BARRY – S.I.C.A.E. de Roisel pour étude gaz, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 13/03/2012 : 18 heures 30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/03/2012 : 19 heures 00, Réunion de la Commission des finances, à Lempire, Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE ;
- 22/03/2012 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/03/2012 : 10 heures 00, Rencontre des nouveaux habitants à la Mairie de Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 29/03/2012 : 18 heures 30, Réunion de la Commission enfance et jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 30/03/2012 : 09 heures 00, Préparation budget 2012, à la perception de Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 30/03/2012 : 14 heures 00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 03/04/2012 : 18 heures 30, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

- 04/04/2012 : 14 heures 30, Réunion de présentation du Plan Local d'Urbanisme , à Vendhuile, Jean-Paul BILOE ;
- 05/04/2012 : 18 heures 30, Réunion de la Commission C.D.D.L. de la C.C.P.V. à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 06/04/2012 : 09 heures 00, Réunion de la Fédération de distribution de l'Energie de la Somme, à Villers Bretonneux, Jean-Paul BILOE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

06 JUIN 2012

L'an deux mil douze et le six juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Yvonne HELUIN, Lydie PUCHE et Nadine GUIDE ; Messieurs Jean-Paul BILOE, Frédéric CORNAILLE, David KAUFMANN et Thierry CORNAILLE, Maire.

Absents excusés : Madame Françoise GOMES et Monsieur André CAVROT.

Absent : Monsieur Pierre WARGNIER.

Procurations : Madame Françoise GOMES à Madame Yvonne HELUIN.
Monsieur André CAVROT à Monsieur Thierry CORNAILLE.

Monsieur Jean-Paul BILOE est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du six avril deux mil douze, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

1 – DELIBERATIONS

1) Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Péronne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, pour l'année scolaire 2010-2011, la Commune de Lempire avait versé une participation à la Commune de Péronne correspondant à la répartition des charges financière de fonctionnement des écoles publique de Péronne. Etant donné qu'un enfant de Lempire fréquentait un des établissements scolaires de Péronne, cette somme était due par la Commune de Lempire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention reçue pour l'année scolaire 2011-2012 et explique le principe de fonctionnement, à savoir :

Si un ou plusieurs enfant(s) fréquente(nt) au moins un des établissements scolaires de Péronne. la Commune de LEMPIRE se doit de verser annuellement une somme correspondant à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Péronne.

Dans un premier temps, la Commune de Péronne transmet, pour signature, une convention indiquant le montant dû par la Commune de Lempire (montant calculé par la Commune de Péronne et calculé proportionnellement selon le nombre d'enfants fréquentant le(s) établissement(s) cité(s) ci-dessus).

Après dépôt de la dite convention signée par les deux parties, la Commune de Péronne émet un titre de recette à la Commune de Lempire pour mandatement.

Monsieur le Maire propose, afin de ne pas avoir à délibérer tous les ans pour la même chose, de prendre une délibération générale.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer, tous les ans, la convention avec la Ville de Péronne fixant le montant de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Péronne ;

- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer, chaque année, le mandement de la participation financière correspondant à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Péronne.

2) Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que les travaux de réfection de la toiture des sanitaires du logement communal devaient être effectués en régie et le budget avait été préparé et voté en ce sens.

A titre informatif, un devis a été demandé. Les avantages de faire intervenir une entreprise sont l'assurance d'une garantie décennale et la sécurité du personnel qui effectuera les travaux.

Monsieur le Maire met le devis à la disposition de l'assemblée délibérante afin que décision soit prise et propose, si l'assemblée délibérante accepte que les travaux soient réalisés par une entreprise, de voter une décision modificative afin de pouvoir honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide de faire intervenir une entreprise et de voter la décision modificative suivante :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------|
| - Article 21318, chapitre 040, | - 3000.00 euros |
| - Article 020, dépenses imprévues | - 500.00 euros |
| - Opération 0095, article 21318 | + 3500.00 euros |

3) Demande de subvention au titre du C.D.D.L. (Contrat Départemental pour le Développement Local) pour la réfection de la toiture des sanitaires du logement communal

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Sollicite du Conseil Général, pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture des sanitaires du logement communal, une subvention au titre du C.D.D.L. (Contrat Départemental pour le Développement Local).
- S'engage à prévoir au Budget Primitif la part restant à la charge de la Commune de LEMPIRE.
- S'engage à ne pas effectuer les travaux avant la réception de l'arrêté de subvention,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4) Prix attribués dans le cadre du concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre une décision générale afin de ne pas avoir à délibérer tous les ans.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide de maintenir l'organisation et les dotations du concours de fleurissement 2012 telles que décidées l'an dernier, à savoir :

- o deux catégories seront classées et récompensées : une catégorie «maisons fleuries avec façade et parterres» et une catégorie «maisons fleuries avec jardin» ;
- o seuls les terrains visibles de la voie publique seront notés ;
- o les 5 lauréats de chacune des deux catégories se verront remettre les bons d'achats suivants :

	Maisons Fleuries	Maisons fleuries avec jardin
- 1 ^{er} prix :	40 Euros	40 Euros
- 2 ^{ème} prix :	30 Euros	30 Euros
- 3 ^{ème} prix :	20 Euros	20 Euros
- 4 ^{ème} prix :	15 Euros	15 Euros
- 5 ^{ème} prix :	10 Euros	10 Euros

- o les gagnants des deux années précédentes dans chaque catégorie se verront remettre une composition florale.

Ces décisions sont valables jusqu'à ce qu'il y ait un changement au niveau de l'organisation ou des montants des prix.

5) Demande de subvention de la Brigade de Gendarmerie de Le Catelet pour le fleurissement du casernement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas allouer de subvention à la Brigade de Gendarmerie de Le Catelet pour le fleurissement du casernement.

II – ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET 2012. TARIF POUR LA PARTICIPATION AU REPAS DES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir l'organisation d'un repas sous forme de plateau-repas ;
- De facturer le repas aux personnes extérieures de Lempire aux tarifs suivants : dix euros pour les adultes et cinq euros pour les enfants (jusque 12 ans) ; Le repas reste gratuit pour les lempirois et lempiroises ;
- De laisser l'association «Société de chasse» organiser une buvette ;
- De louer des jeux picards ;
- D'offrir la «traditionnelle» brioche du 14 juillet aux Lempirois et/ou Lempiroises. avec une distribution prévue le vendredi 13 juillet ;
- D'offrir des friandises aux enfants de moins de 14 ans. remise prévue le mercredi 11 juillet.

III – INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur Benoît ODELOT, Directeur de l'ONAC, a envoyé un mail en date du 22 mai 2012 informant la municipalité qu'une subvention de 535.00 euros a été accordée par l'ONAC à la Commune de Lempire pour l'édification d'un monument aux morts.
- 2) La F.D.E. (Fédération Départementale d'Energie de la Somme) a envoyé un courrier informant la municipalité que des travaux de remplacement de certains poteaux d'éclairage public seraient réalisés cette année.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 06/04/2012 : 19 heures 00, Réunion de révision des listes électorales, à Lempire, Frédéric CORNAILLE et Thierry CORNAILLE ;
- 08/04/2012 : 10 heures 30, Chasse aux œufs, à Lempire, Yvonne HELUIN, David KAUFMANN et Thierry CORNAILLE ;
- 11/04/2012 : 19 heures 00, Réunion de la Commission des Impôts Directs, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 12/04/2012 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 19/04/2012 : 18 heures 30, Réunion d'organisation des A.L.S.H. de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/04/2012 : 19 heures 00, Rendez-vous pour demande de devis à la Société GREUIN, à Lempire, Jean-Paul BILOE ;
- 10/05/2012 : 18 heures 30, Réunion publique d'information avec la S.I.C.A.E. pour le réseau gaz, à Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 18/05/2012 : 18 heures 00, Comité de pilotage du Contrat Educatif Local, à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/05/2012 : 18 heures 00, Réunion de la Commission C.D.D.L., à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 05/06/2012 : 17 heures 00, Assemblée Générale du S.I.E.R., à Roisel, Jean-Paul BILOE ;
- 06/06/2012 : 19 heures 00, Réunion de révision des listes électorales, Frédéric CORNAILLE et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



FLEURISSEMENT

Certains d'entre vous ont fait preuve de dévouement et de solidarité en acceptant d'arroser des jardinières. Nous vous remercions très sincèrement.

Cependant, nous vous demandons de bien vouloir continuer votre action, en particulier en cas de sécheresse.

ENCORE MERCI.

VACANCES DE LA SECRETARE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :
01 au 21 août 2012 inclus.

INTERNET

La Municipalité vous rappelle qu'un poste est la disposition des administrés pendant les ouvertures du secrétariat de mairie (les mercredis de 15 h 30 à 19 h).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Satisfait de vos participations, de plus en plus nombreuses, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'organisation de ce concours.

Les gagnants du concours 2012, pour chacune des catégories, notés par des jurés extérieurs à la Commune, se verront remettre les récompenses suivantes :

- 1^{er} prix : 40 euros,
- 2^{ème} prix : 30 euros,
- 3^{ème} prix : 20 euros,
- 4^{ème} prix : 15 euros,
- 5^{ème} prix : 10 euros,

Des fleurs seront remises aux gagnants des deux années précédentes, hors concours. Mais attention seules les personnes présentes à la cérémonie recevront les prix attribués.

RAMASSAGE DU TRI SELECTIF

Nous vous rappelons que le ramassage des Ordures Ménagères sera effectué le **VENDREDI 2 NOVEMBRE** au lieu du Jeudi 1^{er} novembre 2012.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2012

La Municipalité a déposé différents dossiers de demande de subvention. De la D.E.T.R. a été accordée sur les travaux de réfection des menuiseries du local Communal, du C.C.D.L. a été alloué pour la réfection de la toiture des sanitaires du logement communal, de la Réserve Parlementaire a été octroyée pour la réfection des menuiseries du local communal et pour l'érection d'un monument aux morts. Ce dernier est également subventionné par l'O.N.A.C.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

SE MUNIR DE :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation,
- Pièce justificative du domicile,
- Déclaration de perte ou de vol,
- Livret de famille,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal à 88 Euros pour un adulte et 44 euros pour un mineur entre 15 et 18 ans, 19 euros pour les moins de 15 ans,
- 1 justificatif de la nationalité française (Carte d'Identité, extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité française),
- Extrait du jugement de divorce si les parents sont divorcés,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

SE MUNIR DE :

- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation (à demander à la Mairie du lieu de naissance),
- Livret de famille,
- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé),
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement si vous ne l'avez plus un timbre fiscal de 25 euros.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée, comme les années antérieures du 1^{er} septembre au 31 décembre inclus.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité avant le 31 décembre 2012.

SORTIES DE TERRITOIRE

Elles sont délivrées par la Mairie. Ce sont les parents qui sont tenus d'effectuer la demande. N'attendez pas la dernière minute !

FEUX DE JARDINS

Il est rappelé que la législation actuellement en vigueur interdit formellement de brûler les Ordures Ménagères et/ou les déchets ménagers, quel qu'en soit la nature.

La seule tolérance est le bois sec, mais il est bien évident que les voisins ne doivent pas être incommodés (Attention aux horaires, au sens du vent, etc).

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par la Première Adjointe ou le deuxième Adjoint :
tous les mercredis de 17 Heures 30 à 19 Heures 00.

La permanence du secrétariat ouverte au public a lieu :
tous les mercredis de 15 heures 30 à 19 heures 00.

Monsieur le Maire reçoit également sur rendez-vous.

VIE AU VILLAGE



20 décembre 2011. Goûter de Noël des enfants.



20 décembre 2011. Goûter de Noël des enfants.

VIE AU VILLAGE



20 décembre 2011. Après la remise des cadeaux aux enfants.

Liste des enfants concernés par l'invitation de la municipalité :

- **Steven KAUFMANN**
- **Corentin DALBART**
- **Mélanie MONCHAU**
- **Kurstine KAUFMANN**
- **Julien CORNAILLE**
- **Emilie MONCHAU**
- **Chloé BILOE**
- **Paloma DEBREUX**
- **Eliot KRAKOWSKI**
- **Charlène TOFFE**

**Tous ont reçu un cadeau offert par la municipalité d'un montant total de 300 euros,
Et des chocolats offerts par le Foyer Rural.**

Les tartes et les gâteaux ont été confectionnés par Yvonne Heluin et Lydie Puche.

VIE AU VILLAGE



23 Décembre 2011. Colis de Noël des anciens. 1^{er} colis pour M. Jean-Paul Bilocé



23 Décembre 2011. Colis de Noël des anciens. 1^{er} colis pour Mme Annette Tellier.

VIE AU VILLAGE



23 Décembre 2011. Colis de Noël des anciens. 1^{er} colis pour Mme Renée Lescrauwaet.

Liste des anciens, bénéficiaires des colis de Noël en 2011 :

Bardeaux Nicole, Biloé Jean-Paul, Binan Gilberte, Chatillon Jocelyne, Cavrot André, Dejean Geneviève, Delattre Christiane, Delobel Paul, Dubois Jean, Dubois Jeannine, Dupont Robert, Fleurant Marguerite, Fourdrain Claude, Fourdrain Marcel, Gyselinck Suzanne, Heluin Julien, Heluin Yvonne, Hodin Gérard, Lasteau Claude, Ledoux Jean-Claude, Ledoux Monique, Lescrauwaet Renée, Lescrauwaet Serge, Robic Anne-Marie, Scagnetti Jacques, Tellier Annette.

Tous ont reçu un colis offert par la municipalité et le C.C.A.S d'un montant total de 950 euros.

Contenant chacun des conserves, du café, des terrines, de la confiture, de l'apéritif, du Bordeaux, des bonbons, des chocolats, 1 brioche, une bûche pâtissière fraîche, des gâteaux apéritif, des gâteaux secs.

Le tout, livré à domicile dans un sac réutilisable pour les courses.

VIE AU VILLAGE

Discours de la cérémonie des Vœux du Maire du 15 janvier 2012

**Madame le Député,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Président du Sivom,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Monsieur le Chef du centre de secours,
Madame et Monsieur les Maires honoraires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les Présidents ou représentants des associations,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,**

Je dois vous présenter les excuses de :

**M. Xavier Bertrand, Ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
M. Jacques Destouches, Sous-préfet de St-Quentin,
M. Marcel Leclère, Président de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois,**

Contrairement à ce que tout le monde espérait, 2011 n'aura pas été l'année de la fin de la crise. Cette crise financière qui dure maintenant depuis plus de 3 ans, se trouve accompagnée d'une crise industrielle, avec de néfastes conséquences sur le monde de l'emploi.

Cette crise fait peur à tout le monde. L'argent est bien moins facile à trouver qu'auparavant car les banques sont réticentes à prêter, ce qui entraîne moins d'investissements, et en cascade des carnets de commandes moins remplis, des délocalisations ou des fermetures d'entreprises.

Mais quand cela s'arrêtera t-il ?

Uniquement quand tout le monde financier sera stabilisé.

Car aujourd'hui nous vivons dans le cadre de la mondialisation, et c'est un certain rééquilibrage qui s'exerce. La conséquence directe et visible, les pertes d'emplois. L'empire ne fait pas exception.

Je pense qu'il ne faudra pas espérer de nette évolution en 2012, qui est une année électorale en France.

En effet, je vous rappelle que les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai. Ensuite seront organisées les élections législatives les 10 et 17 juin.

J'appelle, bien entendu, chacun d'entre vous à remplir son devoir d'électeur. Le vote est un droit, mais le vote est surtout une chance que n'ont pas bien des peuples sur cette terre.

Rappelez-vous les nombreux soulèvements meurtriers de 2011, dont certains durent encore.

Avouons quand même que nous avons un privilège de vivre dans un pays démocratique comme la France.

Cette liberté de choix et d'expression vaut tout l'or du monde.

En 2011 à Lempire nous avons enregistré 1 mariage et 2 décès. J'aurai une pensée particulière pour Marcel Dubois et Pierre Delaplace. Pierre qui a été un élu de la commune pendant 46 ans dont 24 au poste de 1^{er} adjoint. Lempire lui a été reconnaissante à sa manière.

Malgré cette crise, et grâce à une gestion bien maîtrisée, et je le rappelle aussi, sans augmentation des taux d'imposition depuis 2004, nous avons mené un investissement. Ainsi nous nous sommes équipés d'un tracteur de collectivité et de quelques matériels : gyrobroyeur, bac porté, et aussi lame à neige et épandeur à sel pour l'hiver. Pour cet achat important et conséquent financièrement, j'ai obtenu d'abord une belle réduction des coûts, grâce à une mise en concurrence. Ensuite, j'avais constitué un dossier de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire. Ainsi, une aide particulière de 20% nous a été attribuée. Pour encore diminuer le prix de revient, un dossier a été rédigé dans le cadre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux.

Particularité, cette subvention ne pouvait nous être accordée que sous condition : celle de signer une convention d'utilisation avec une autre commune de l'Aisne. J'ai donc rédigé cette convention avec le maire de la commune de Vendhuile, et 30% supplémentaires nous ont été réservés. Le matériel reste la propriété de Lempire, et pourra être utilisé, sous conditions, par la commune de Vendhuile. Hors subventions, c'est un investissement proche des 20.000 euros. D'autre part des travaux, en internalisation, ont été réalisés dans les différents locaux par Jean-Paul Biloué 2^{ème} adjoint et Gérard Vallée notre agent d'entretien. Ceci pour un moindre coût bien entendu.

Les procédures de constat d'abandon des concessions funéraires sont en cours, et préparées par Yvonne Heluin 1^{ère} adjointe, Lydie Puche conseillère municipale et Kathy Macaigne secrétaire de mairie. La numérisation du plan est confiée à Visa.

Je rappelle également qu'une réunion publique a été organisée début octobre, afin que chacun puisse évoquer ses satisfactions ou ses doléances. Ce fut un « flop », comme relaté par la presse de par le manque de participants.

Je n'oublie pas non plus l'intervention de M. Pierre Fischer, notre électricien local, qui a réparé, bénévolement, l'ensemble des guirlandes et sujets de Noël. Je l'en remercie publiquement.

Je tiens à rappeler qu'un arbre de Noël avec goûter et distribution de cadeaux et friandises a été organisé pour les enfants, avec cette fois une très bonne participation, et que nos anciens n'ont pas été oubliés par le CCAS, avec la distribution d'un colis conséquent à partir de 60 ans.

2011 était l'année du bénévolat. Je ne cache pas ma déception, et je l'ai d'ailleurs écrit dans notre Gazette, puisque, à priori, par manque de bénévoles, notre Foyer Rural n'a organisé aucune manifestation. Par contre la société de chasse a maintenu et réussi les siennes.

Le repas et les jeux picards, organisés par la municipalité pour la fête nationale ont aussi été réussis grâce à une belle participation.

Je ne cache pas ma crainte pour l'avenir, à force de ne plus trouver de bénévoles, il n'y aura plus assez d'élus pour constituer un conseil municipal, avec les conséquences qui en découlent : rattachement à une autre commune et perte d'autonomie. C'est le même engrenage que celui de la fermeture d'une classe quand il n'y a plus assez d'enfants qui la fréquentent.

Quoi qu'il en soit, nous serons là en 2012.

Nos finances sont saines. Pas d'emprunt toxique. Tout juste un prêt pour lequel nous remboursons 2300 € par an jusqu'en 2018, et qui est indexé sur le taux du livret A.

- Pour débiter avec du bon matériel, et compte tenu que l'âge de notre photocopieur ne permettait plus d'assurer sa maintenance, nous avons délibéré, après mise en concurrence, pour une location d'un matériel multifonctions couleur. Nous supprimerons donc toutes les imprimantes après rupture des stocks de consommables.
- Délibération est également prise, concernant le remplacement des menuiseries de l'ancien préau, dans la cour de la mairie. Pour cette dépense d'investissement, j'ai déjà obtenu une subvention de 50% au titre de la réserve parlementaire. Nous présenterons ce dossier dans le cadre de la D.E.T.R également en espérant 30% supplémentaires.
- En l'absence de monument en souvenir des morts pour la France, nous envisageons la création d'une plaque commémorative, où seront systématiquement déposées les gerbes lors des commémorations nationales.

Concernant le fonctionnement, le budget est bien entendu en hausse, compte tenu de nos nouveaux équipements et services. Il convient désormais d'intégrer l'assurance et l'entretien du tracteur, le contrat de location maintenance du photocopieur. Nous réfléchissons aussi sur un contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par la Sicae, par rapport à nos coûts d'interventions annuelles.

Concernant les travaux envisagés en internalisation, c'est-à-dire avec Jean-Paul, Gérard, moi-même, et tous les volontaires disponibles, nous réaliserons l'aménagement du local atelier, la pose de bordures de trottoirs surbaissées devant ce local, mais aussi devant l'église et le cimetière avec la création de rampes inclinées, afin de nous mettre en conformité et de respecter nos obligations d'accès aux handicapés. Notre employé communal a commencé à répartir des

cailloux sur les trottoirs afin de les rendre plus praticables. Cela sera réalisé dans l'ensemble de la commune.

Je terminerai avec notre « Arlésienne » locale. Je veux parler de notre assainissement collectif. J'ai justement reçu, de la part de Noréade, une invitation à une réunion en fin de mois, concernant la construction de la station d'épuration, qui devrait débuter cette année. Mais à quand les réseaux ? J'espère le plus tôt possible, et je compte sur Raymond Froment, notre Conseiller Général et Vice-président de Noréade pour appuyer notre demande, qui date de 2001.

La municipalité maintiendra ses manifestations habituelles, et dans l'ordre :

La chasse aux œufs à Pâques, la fête des mères, le repas républicain, les jeux, la distribution des brioches et des friandises pour la Fête Nationale, le Noël des enfants et le colis aux anciens en fin d'année. Puissent les associations en maintenir un maximum également.

Il me reste, pour clore mon discours, et conformément à mon habitude, à remercier tous ceux qui m'entourent dans mes fonctions :

- Les membres du Conseil Municipal, avec qui je me comporte, je pense, comme un collaborateur, un pédagogue. Tout est présenté, discuté et si nécessaire délibéré, mais à condition d'être présent aux réunions. Ne pas atteindre le quorum à plusieurs reprises n'est pas logique. Je compte sur l'ensemble d'entre vous.
- Le personnel communal, qui est la partie la plus visible de vos impôts. Il remplit ses tâches afin que vous soyez satisfaits.
- Les membres du CCAS et ceux des associations locales.
- Bien entendu, les services du centre de secours de Beurevoir et ceux de la gendarmerie, qui sont toujours les bienvenus, même si Bohain, siège de la communauté de brigade, semble un peu éloigné de notre commune.
- Je n'oublierai pas le personnel du Sivom de Le Catelet, présent tous les jours, et celui de la communauté de communes avec qui j'entretiens des relations particulières, en ma qualité de vice-président de cette structure.
- Les représentants de la presse qui nous assurent les articles indispensables à la réussite des manifestations et à l'information.
- Et bien sûr mon épouse Sylviane, qui me certifie que je passe plus de temps pour mes fonctions qu'à la maison.

Joseph JOUBERT, moraliste français disait :
« Le bon sens est de savoir ce qu'il faut faire,
Le bon esprit, de savoir ce qu'il faut penser »

Chacun de ceux que je viens de citer en remerciements, savent exercer le bon esprit, pour faire preuve de bon sens.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2012.
Et une bonne santé qui vous permettra de la vivre pleinement.

Thierry Cornaille

VIE AU VILLAGE



Cérémonie des vœux du Maire, en présence des adjoints.



Cérémonie des vœux du Maire. Une bonne partie de l'assistance.

VIE AU VILLAGE



Cérémonie des vœux du Maire.



Cérémonie des vœux du Maire.

VIE AU VILLAGE



Chasse aux œufs de Pâques. Tous les enfants invités sont présents.



**Chasse aux œufs de Pâques.
Les nouveaux habitants ont aussi accompagné leurs enfants**

VIE AU VILLAGE



Réunion de proposition de l'arrivée du gaz à Lempire.



Organisée par la SICAE, qui a présenté les conditions aux habitants.

LE GAZ ARRIVE DANS LA COMMUNE...

La commune s'est rapprochée de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE 80) afin de pouvoir bénéficier d'un réseau de distribution de gaz.

A l'issue de l'appel d'offres mené par la FDE 80, la SICAE de la Somme et du Cambrasis a été retenue.

La SICAE de la Somme et du Cambrasis, distributeur d'électricité depuis 100 ans a obtenue en Juin 2007 l'agrément d'opérateur gazier du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable.

La SICAE a déjà signé plusieurs contrats de concession et a été retenue pour assurer la desserte en gaz de 121 communes situées dans le département.

La SICAE a construit ses premiers réseaux de distribution de gaz naturel et propane dans les communes d'Arvillers, Brie, Combles, Contoire-Hamel, Davenescourt, Gentelles, Herbécourt, Le Quesnel, Marcelcave, Mézières-en-Santerre, Saily-Saillisel et Vrély, avec au total près de 28 kms de réseau et 274 clients. Au cours de l'année 2012, la SICAE alimentera 7 communes supplémentaires.

La SICAE a la volonté d'apporter un service même sur les communes les plus rurales et donc la nôtre, ceci dans une optique d'aménagement du territoire.

A ce titre, en collaboration avec la commune, la SICAE a déjà organisé une Réunion Publique d'Information le 10 mai dernier et reviendra vers vous pour vous informer des prochaines démarches afin de mener à bien ce projet.

Le gaz est une réelle opportunité pour la commune que nous devons saisir, c'est ensemble que nous pourrons voir ce projet aboutir.

VIE AU VILLAGE

Discours Fête des Mères 2012
Lempire le 02/06/2012

Très chères mamans,
Mesdames, messieurs

Une nouvelle fois, vous avez accepté, par votre présence, de répondre favorablement à notre invitation pour cette manifestation en l'honneur des mamans.

Certes, ce n'est pas le moment le plus important dans votre cœur de mère, pour votre fête annuelle, de venir à cette petite cérémonie. Mais, je ne le cache pas, c'est toujours pour nous, élus, un grand moment de sympathie. Cela fait partie de la convivialité que nous avons tenu à mettre en place et à maintenir dans notre petit village.

Pour moi, qui ait pourtant perdu ma maman trop tôt, la Fête des Mères occupe dans l'ordre des priorités la première place. C'est l'occasion de grands moments de bonheur et de souvenirs en famille, parce que le mot Maman, est nécessairement associé aux mots :

AMOUR, TENDRESSE, BONHEUR.

Si je posais aux dames, la question de savoir quel est le plus beau jour de votre vie, la réponse serait sûrement, le jour où, pour la première fois j'ai rencontré l'homme de ma vie. Pour celles qui sont mariées, la réponse serait sûrement, le jour de notre mariage.

Mais pour celles qui ont eu 1 enfant, la réponse serait sans doute, le jour où j'ai mis mon enfant au monde. Vous en avez eu plusieurs ! Quelle chance, car vous avez alors vécu plusieurs plus beaux jours de votre vie. L'accouchement est certainement un moment inoubliable pour la femme... Pour l'homme aussi d'ailleurs, et je ne résiste pas à l'envie de vous citer un bon mot de

Pierre Desprogres :

L'accouchement est douloureux.

Heureusement, la femme tient la main de l'homme.

Ainsi, il souffre moins.

Ces quelques mots résument avec humour les capacités courageuses des femmes par rapport aux hommes.

Et ce n'est qu'un début, car ensuite, voir grandir son enfant, l'éduquer, l'accompagner, l'écouter, et bien cela vous assure un emploi du temps bien chargé. N'oubliez jamais que vous êtes, pour lui, LE modèle.

Merci et bonne fête à toutes les mamans.

Thierry Cornaille
Maire de Lempire

VIE AU VILLAGE



Fête des mères. Une rose offerte par le Maire et les adjoints.



Fête des mères. Les dames présentes.

VIE AU VILLAGE



30 juin 2012 à 15h30.

Le 30 juin 2012 à 15h30, Thierry Cornaille, Maire de Lempire et officier de l'état civil de la commune de Lempire, a procédé au mariage civil de :

Yannick CORNAILLE, Chef de projet, né à Saint-Quentin (Aisne), le 11 décembre 1985, résidant 28 Grande Rue à LEMPIRE (Aisne), et,

Marie PASCAL, Commerciale, née à Saint-Quentin (Aisne), le 30 mai 1985, domiciliée 399 Rue Geoffroy de Pont Blanc à PLOUARET (Côtes d'Armor),

En présence de :

Josselin CORNAILLE, Responsable de site, domicilié à ANSACQ (Oise)

Anthony CORNAILLE, Cadre, domicilié à MARCQ-EN-BARŒUL (Nord)

Romain PASCAL, sans profession, domicilié à LA FERRE (Aisne)

Stéphanie LE GUELLEC, Conseillère en immobilier, domiciliée KERVOALEN – LE VIEUX MARCHE (Côtes d'Armor)

Témoins majeurs.

La quête effectuée au profit du CCAS, a récolté la somme de 124,28 €.

TRAVAUX



Mai 2012. Jean-Paul Biloé, 2^{ème} adjoint, au volant du matériel d'entretien.

Jean-Paul s'est chargé, dernièrement, et à plusieurs reprises, de passer dans l'ensemble des chemins communaux d'exploitation, afin d'y donner un coup de gyrobroyeur.

Les herbes, avec le temps pluvieux de ce début d'année, étaient déjà très hautes.

Afin de réaliser ces travaux d'entretien, il a utilisé le tracteur, et l'équipement de broyage acquis dernièrement par la commune.

Le résultat est très satisfaisant, puisque nous avons l'impression désormais de pouvoir effectuer des promenades sur un gazon.

Le problème, c'est que, compte tenu que l'été est aussi pluvieux que le printemps dernier, il convient de renouveler cette opération régulièrement.

Mais heureusement, Jean-Paul ne rechigne pas à donner beaucoup de son temps personnel à la commune.

TRAVAUX



Les nouvelles jardinières de la commune de Lempire.

Cette année, le conseil municipal avait décidé, lors de l'élaboration du budget, de procéder à l'acquisition de nouvelles jardinières, afin de remplacer celles disposées sur l'esplanade d'accès à la Mairie, qui présentaient de larges signes de fin de vie.

Le choix s'est porté sur des modèles en béton, imitant parfaitement le bois, du plus bel effet.

Jean-Paul Biloé et son fils Frédéric, se sont chargés de l'assemblage et du montage de ces mobiliers publics, tandis qu'Yvonne Héluin, s'est chargée pour sa part d'assurer la mise en place des plants de géraniums afin de maintenir, comme d'habitude, un environnement parfaitement fleuri de la Mairie, sachant que M. et Mme Biloé se chargent de fleurir toutes les autres jardinières, et d'assurer leur arrosage et leur entretien tout l'été.

Que chacun d'entre eux soit remercié.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laon, le 31 mai 2012

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LEMPIRE
MAIRIE

02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

AEP DE LEMPIRE

Prélèvement : N° 00127222
Unité de gestion : 0349 AEP DE LEMPIRE
Installation : UDI 001658 LEMPIRE
Point de surveillance : P-0000002279 CENTRE COMMUNE
Localisation exacte : MR DUPONT ROBERT 26 GRANDE RUE ROBINET MITIGEUR DE C
Commune : LEMPIRE

Prélevé le : jeudi 24 mai 2012
par : STÉPHANE LINEDEKENS
Type visite : D1

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches Zone du Griffon 02000 Barenton Bugny
Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00128365 Référence laboratoire : H_CS12.3269.4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,25 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	29,8 mg/L		50,00		
PARAMETRES INVALIDES					
Turbidité néphélobimétrique NTU	<0,30 NTU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml-MF	0 n/100mL		0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,10 mg/LCl2				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00127222)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable. CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE.

Pour le Directeur Général de l' A.R.S
l'Ingénieur sanitaire

Cyril PISSON

Le coût des déchets dans l'Aisne

Edition 2012

La gestion de nos déchets ménagers a un coût.

Un coût qui n'est pas toujours facile à comprendre ni à expliquer. Pour autant, notre système de consommation produit des déchets, en quantité, plus ou moins dangereux, qui, s'ils ne sont pas pris en charge par le service public, peuvent nuire à notre environnement. Parce que ce service nécessite des moyens humains et matériels importants, il n'est pas gratuit.

C'est pourquoi il est important que chacun connaisse le coût de nos déchets à sa juste valeur.



■ Recycler
■ Développer
■ Respecter
■ Protéger

COÛT MOYEN
ET PAR HABITANT
90 €
en 2014



CONTENANT :

5 € PAR AN ET PAR HABITANT

Ce coût varie en fonction du service mis en place par chaque collectivité. Bacs ou sacs peuvent être fournis pour les différents flux de déchets ménagers : ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables, verre, bio-déchets, déchets végétaux.

EPCI de collecte



COLLECTE :

34 € PAR AN ET PAR HABITANT

Le coût du ramassage des déchets ménagers, ou «collecte», dépend du nombre de flux collectés chez les habitants, du nombre de ramassages par semaine mais aussi de la gestion de ce service, selon s'il est confié à une entreprise privée («prestation») ou aux agents de la collectivité («en régie»).

EPCI de collecte



DECHETTERIE :

19 € PAR AN ET PAR HABITANT

Ce coût varie en fonction du nombre de déchèteries présentes sur le territoire, du nombre de flux collectés, de la gestion publique ou privée ainsi que des conditions d'accès des professionnels.

EPCI de collecte

**34,90 €
par mois****

Un abonnement
télévision /
Internet /
Téléphone

20 € par mois**

Un forfait bloqué 2h
de communication
sur son portable

**12,95 €*
Le menu dans
un restaurant**

N PAR AN
HABITANT
euros
008



ENFOUISSEMENT :

18 € PAR AN ET PAR HABITANT

Les déchets ménagers résiduels sont enfouis dans des installations contrôlées et respectueuses de l'environnement où ils vont se dégrader. Il s'agit ici du coût mutualisé à l'échelle de Valor'Aisne. Ce coût comprend 2,3€ de TGAP.

Valor'Aisne

1,73 €*
Le café
dans un bar



COMPOSTAGE :

1,5 € PAR AN ET PAR HABITANT

Le compostage est un processus de dégradation de la matière organique. Dans une station de compostage, les déchets sont d'abord broyés puis se dégradent pendant plusieurs mois. Le compost qui en est issu est revendu à des coopératives agricoles ou mis à disposition des particuliers.

Valor'Aisne



TRI :

10 € PAR AN ET PAR HABITANT

Dans les centres de tri, les agents séparent les déchets issus de la collecte sélective selon leur type (plastique, papier, carton, métal, etc.) Ces déchets recyclables sont ensuite repris par des industriels qui les rachètent aux collectivités en vue de leur transformation en nouveaux produits.

Valor'Aisne

9,67 €*
Le plat du jour
dans un restaurant



TRANSFERT :

2,5 € PAR AN ET PAR HABITANT

Un centre ou quai de transfert est une installation permettant de regrouper les déchets dans une zone proche des lieux de collecte afin de les acheminer, sous 24h, par gros porteurs jusqu'aux lieux de traitement.

Valor'Aisne

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, c'est-à-dire Communauté de Communes, d'Agglomération, Syndicat...

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

* Moyennes 2009 selon le Ministère de l'Economie et des Finances

** Moyennes 2011

CÔTÉ FINANCES, QUI PAYE, QUOI, COMMENT À QUI ?

Plusieurs acteurs s'occupent des déchets ménagers dans le département : les communes qui en grande majorité ont transféré leur compétence à une intercommunalité (communauté de communes, d'agglomération ou syndicat mixte), Valor'Aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) qui gère des installations publiques de traitement et des entreprises privées.



Les recettes sont les sommes récupérées par les communes sur la revente de matériaux issus des centres de tri (papier, plastique, métaux, etc.) ainsi que les soutiens versés par Eco-Emballages.

Mieux le tri des déchets ménagers est fait, meilleures sont ces recettes pour la collectivité.

En matière de fiscalité...

La façon dont les habitants vont payer le service de traitement des déchets ménagers est décidé par la commune. Trois façons de faire existent :

La TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères calculée sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels).

Pour les collectivités qui ont choisi la TEOM, il existe également la redevance spéciale. C'est une rémunération du service de collecte et de traitement des déchets qui sont assimilés aux produits ménagers et produits par les petites activités économiques (commerces, très petites entreprises, bureaux...). Cette redevance permet à la collectivité de supporter les charges créées par ce service public.

La REOM : Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères liée au service rendu. Son montant varie généralement : selon le nombre de personnes dans le foyer, selon le volume des bacs ou des sacs

Le Budget général : Financement public des déchets ménagers via quatre impôts locaux : la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, l'ancienne taxe professionnelle.

Quelles sont les potentialités ?



**RÉDUISONS
 VITE NOS DÉCHETS.
 ÇA DÉBORDE.**

Le défi : réduire sa production quotidienne de déchets

10 gestes simples peuvent permettre à ceux qui les mettent en œuvre de réduire de moitié leur production de déchets quotidiens [1] sans remettre en cause leur mode de vie :

- - j'utilise les sacs réutilisables ou les cabas = moins 4 gr/jour
- - j'appose l'autocollant « Stop-pub » = moins 38 gr/jour
- - j'évite les produits jetables à usages unique = moins 20 gr/jour
- - j'achète des produits « pauvres en emballages[2] » = moins 82 gr/jour
- - je limite la consommation de papier = moins 7 gr/jour
- - je composte à domicile mes résidus de cuisine et de jardin = moins 245 gr/jour
- - je lutte contre le gaspillage alimentaire = moins 76 gr/jour
- - je prolonge la durée de vie des biens d'équipement[3] = moins 3 gr/jour
- - je favorise le emploi les vêtements usagés = moins 7 gr/jour
- - j'évite les produits contenant des substances dangereuses = moins de pollution.

TOTAL = moins 482 gr/jour

Ce qui correspond à une diminution de 176 kg/an par personne

[1] moyennes nationales (tableau de bord national prévention)

[2] Grands conditionnements, recharges, concentrés, vrac, ...

[3] Par la réparation, le don, l'échange, l'acquisition de produits de seconde main, etc.

Quelles sont les potentialités ?



RÉDUITONS
VITE NOS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.



European campaign
for waste reduction

L'association des
cités et régions
pour une gestion
durable des
déchets (ACR+) a
lancé il y a 2 ans
une campagne
« déchets
municipaux : - 100
kg/hab./an ».

ACTIONS SUR LES 4 FLUX	Gisement (kg/hab./an)	Potentiel de réduction des déchets (kg/hab./an)*
1 DÉCHETS ORGANIQUES :	220	40
<ul style="list-style-type: none"> promouvoir le compostage à la source (à domicile, de quartier, dans les espaces verts...) lutter contre le gaspillage alimentaire promouvoir les langes réutilisables 	180 30 10	30 8 2
2 DÉCHETS DE PAPIER :	100	15
<ul style="list-style-type: none"> agir contre la publicité et/ou presse gratuite agir pour la dématérialisation (des écoles et des bureaux) 	20 80	5 10
3 EMBALLAGES :	150	25
<ul style="list-style-type: none"> favoriser les produits consignés promouvoir l'eau d'osénet développer les sacs réutilisables lutter contre les suremballages 	35 6 2 107	12 2 1 10
4 ENCOMBRANTS ET/OU DÉCHETS DIVERS :	130	20
<ul style="list-style-type: none"> promouvoir la réutilisation des vêtements promouvoir la réutilisation des maillots, BEE, bijoux, encombrants divers lutter contre les achats superflus 	8 110 12	4 13 3
	600	100

* Sources : Groupes de Travail Inter-municipaux 2006- ACR+

TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION EN REGION PICARDIE : JANVIER 2012

Perception d'un droit de timbre dit « taxe de gestion » sur chaque certificat d'immatriculation payant d'un montant de 4 €

Perception de frais d'acheminement sur tous les certificats d'immatriculation

(dont changement de domicile pour les certificats d'immatriculation au format 1234 ZZ 02) d'un montant de 2,50 €

Puissance fiscale (CV)	Voitures particulières et véhicules utilitaires d'un poids total autorisé en charge - PTAC - 3,5 tonnes				Motocyclettes et véhicules utilitaires d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes	
	Essence ou diésel		GPL, gaz, électricité, bio-éthanol		Essence ou diésel	
	moins de 10 ans	Plus de 10 ans	moins de 10 ans	Plus de 10 ans	moins de 10 ans	Plus de 10 ans
1	31	16	16	8	16	8
2	62	31	31	16	31	16
3	93	47	47	23	47	23
4	124	62	62	31	62	31
5	155	78	78	39	78	39
6	186	93	93	47	93	47
7	217	109	109	54	109	54
8	248	124	124	62	124	62
9	279	140	140	70	140	70
10	310	155	155	78	155	78

Caravanes, tracteurs agricoles et remorques d'un poids total autorisé en charge égal ou supérieur à 500 kg 47

Duplicata du certificat d'immatriculation	Format 1234 ZZ 02	2,50 €
	Format AA-123-AA	31 € + 4 € + 2,50 € = 37,50 €

Taxe additionnelle pour les véhicules immatriculés à compter du 1 ^{er} juin 2004 émettant plus de 200 g de CO2 au Km		ECOTAXE sur les véhicules neufs émettant plus de 141 g de CO2 au kilomètre
si le taux de CO2 est inférieur ou égal à 200 g / km	gratuité	de 141 g à 150 g de CO2 / km 200 €
si le taux de CO2 est compris entre 201 g et 250 g / km	2 € / gramme	de 151 g à 155 g de CO2 / km 500 €
si le taux de CO2 est supérieur à 250 g / km	4 € / gramme	de 156 g à 180 g de CO2 / km 750 €
		de 181g à 190 g de CO2 / km 1 300 €
		de 191g à 230 g de CO2 / km 2 300 €
		à partir de 231 g de CO2 / km 3 600 €

Taxe supplémentaire dite parafiscale sur les véhicules utilitaires

le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes	34 €
si le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 6 tonnes	127 €
si le PTAC est supérieur à 6 tonnes et inférieur à 11 tonnes	189 €
si le PTAC est supérieur à 11 tonnes (tracteurs routiers et transports en commun)	285 €

REGLEMENT DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

AU GUICHET : carte bancaire (à partir de 15 €), chèque ou espèces
PAR COURRIER : chèque à l'ordre de la régie de recettes
mandat à l'ordre du Trésor Public

INNOVATION

ameli-sante.fr
 Ma référence
 en information santé

INFORMATION

**Mieux maîtriser
 les dépenses de santé**
 Un enjeu pour tous

ACCOMPAGNEMENT

**De nouvelles façons
 d'échanger**
 Pour mieux répondre
 à vos attentes



Agir pour sa santé, c'est aussi bien s'informer

INNOVATION

ameli-sante.fr, le site d'information santé de l'Assurance Maladie fait peau neuve et enrichit son contenu. Des maux du quotidien à la pathologie chronique, **ameli-sante.fr** est un site fiable et accessible pour prendre soin de sa santé et de celle de ses proches.

Je sais comment bien agir pour ma santé.....

ameli-sante.fr s'enrichit pour répondre aux questions les plus fréquemment rencontrées sur internet : comprendre un symptôme, savoir comment réagir face à celui-ci, connaître l'évolution possible d'une maladie, identifier une situation d'urgence... Il vous permet d'obtenir des conseils pratiques pour agir, rester en forme ou vivre mieux avec certaines maladies et éviter les complications.

LE CHIFFRE CLÉ...

120

thématiques de santé
 vous sont présentées sur **ameli-sante.fr**



BON À SAVOIR

Retrouvez les offres de prévention adaptées à votre profil

En saisissant votre âge et votre sexe, vous êtes automatiquement renseigné(e) sur les offres de prévention correspondant à votre profil proposées par l'Assurance Maladie. N'attendez plus pour prendre soin de votre santé !



J'agis, un exemple concret.....

Un mal de dos, une douleur lombalgique vous tiraille depuis quelques jours ? En vous connectant sur **ameli-sante.fr** et en cliquant sur "Mal de dos" dans la liste des symptômes ou sur la partie du corps correspondante, vous trouvez des informations pour comprendre les causes de ces douleurs et obtenir des conseils pour agir. Bien d'autres situations sont consultables sur **ameli-sante.fr**.



Je m'informe très facilement.....

Pour chaque sujet, vous disposez de sources d'information médicale claires, enrichies d'illustrations, de schémas, de vidéos explicatives et d'interviews de professionnels de santé. Ce contenu rend certaines informations, parfois complexes, plus simples à comprendre.



Mieux connaître les enjeux économiques

INFORMATION

Vos caisses d'assurance maladie évoluent pour répondre aux besoins d'assurés plus nombreux en améliorant l'efficacité de leur gestion. Parce que l'Assurance Maladie finance près de 76% des dépenses de santé en France, ses salariés remplissent des missions essentielles de service et de santé publique (remboursements, actions de prévention, accompagnement en santé, aide sociale).

La population augmente, le nombre d'assurés sociaux aussi.....

1,8 million de plus entre 2005 et 2009. Au cours de cette période, les caisses d'assurance maladie sont parvenues à abaisser leurs frais de gestion (salaires, parcs immobiliers, systèmes d'information, etc.) à un niveau historiquement bas, pour atteindre 3,78% des sommes gérées en 2010.

Il existe dorénavant 102 caisses.....

Depuis 2005, elles se sont regroupées et ont pu partager certains services comme les plate-formes téléphoniques où officient vos téléconseillers du 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe). Elles ont développé les services en ligne : près d'un quart des assurés ont déjà ouvert leur compte sur internet. La modernisation de l'organisation et des services permet d'économiser nos ressources financières et de faire gagner en efficacité le traitement des prestations.

ZOOM sur

mon compte sur ameli.fr, des économies pour vous, pour tous !

Près de 8,3 millions d'assurés sociaux ont ouvert un compte sur ameli.fr. À l'horizon 2013, ils devraient être environ 11 millions. Depuis mon compte sur ameli.fr, deux millions de courriels ont été échangés entre les assurés et leur caisse en quelques mois. 77% de leurs demandes ont été satisfaites dans les 48 heures.



Vous garantir la meilleure qualité de service

ACCOMPAGNEMENT

L'Assurance Maladie déploie de nouveaux moyens destinés à mieux informer, communiquer et échanger avec ses assurés. Visite guidée...

Je sais où trouver l'information sur internet

Avec ses trois sites internet, l'Assurance Maladie vous permet de trouver rapidement l'information qui vous manque. Trois adresses à ajouter à vos sites favoris :

- ameli.fr pour tout savoir sur vos droits, suivre vos remboursements, commander vos cartes (Vitale, CEAM), poser vos questions par courriel d'un simple clic,
- ameli-direct.fr pour choisir le professionnel de santé ou l'établissement de soins qu'il vous faut avant de consulter,
- ameli-sante.fr pour trouver des réponses à toutes vos questions de santé (lire l'article au dos).



LA PETITE QUESTION de M. LECURIEUX

*"Comment suivre mes remboursements
en temps réel?"*

Connectez-vous sur ameli.fr puis cliquez sur "Mon compte" à gauche de votre écran et laissez-vous guider. Il vous suffit de vous munir de votre numéro de sécurité sociale et du code confidentiel que l'Assurance Maladie vous a envoyé par courrier. Si vous n'avez pas reçu ce code, vous pouvez effectuer une demande sur ameli.fr pour recevoir un nouveau code.

Je suis mieux accueilli(e)

Les téléconseillers et les agents d'accueil de l'Assurance Maladie vous accueillent et répondent avec précision et compétence aux questions que vous vous posez. Vous pouvez les joindre par téléphone au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Vous pouvez également faire appel au service social de votre caisse ou à des conseillers dédiés qui sauront vous guider quand vous en aurez besoin (maladie chronique comme le diabète, grossesse, etc.).

Le dernier mot... ameli.fr

INFORMATION

Bonne résolution 2012
 Ouvrir mon compte
 sur ameli.fr

REMBOURSEMENT

Complémentaire santé
 Financer une partie
 de ma complémentaire santé.

ACCOMPAGNEMENT

Fin de vie d'un proche
 Bénéficier d'une allocation
 d'accompagnement.



Ouvrir

mon compte sur ameli.fr

INFORMATION

Vous suivez vos comptes bancaires en ligne, vous communiquez par e-mail, vous téléchargez des photos, de la musique ? Alors n'attendez plus, faites comme de nombreux assurés, ouvrez votre compte sur ameli.fr. Cet espace personnalisé en ligne, simple et pratique à utiliser, facilite le quotidien de chaque assuré.

J'ouvre mon compte.....

Pour ouvrir votre compte, il suffit de vous rendre sur le site www.ameli.fr puis de cliquer sur la vignette en bas à gauche.



Pour recevoir mon code :

- 1 Je saisis mon numéro de sécurité sociale (13 caractères disponibles sur mon relevé de remboursement).
- 2 Je renseigne mes informations personnelles (mon nom de famille, ma date de naissance et mon code postal).
- 3 Je confirme ma demande. Je recevrai alors mon code par courrier dans les huit jours.

Je consulte mon compte.....

Très pratique, avec votre compte sur ameli.fr, vous pouvez :

- suivre vos remboursements en temps réel ou le paiement de vos indemnités journalières,
- télécharger une attestation de droits ou un formulaire,
- échanger par e-mail avec votre caisse et obtenir des réponses à vos questions dans les 48 heures.

LE CHIFFRE CLÉ...

Plus de **8 millions**

c'est le nombre d'assurés qui ont déjà ouvert leur compte sur ameli.fr pour mieux gérer leurs dépenses de santé.



LA PETITE QUESTION de M. LECURIEUX

J'ai perdu mon code pour accéder à mon compte, comment faire ?



Si vous avez perdu votre code, cliquez sur "Problème de connexion", un nouveau code vous sera envoyé par courrier ou par e-mail.



Bénéficiaire

d'une Aide pour ma complémentaire santé

REMBOURSEMENT

L'Assurance Maladie est présente pour faciliter votre accès à l'Aide pour une complémentaire santé (ACS). Depuis le 1^{er} janvier 2012, les conditions d'accès à cette aide ont été modifiées pour permettre à davantage d'assurés d'en bénéficier.

L'ACS, une aide financière pour financer une partie de ma complémentaire santé.....

L'Aide pour une complémentaire santé (ACS) permet de prendre en charge une partie de votre cotisation annuelle à une complémentaire santé. Elle vous permet de ne plus avoir à faire l'avance des frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie lors des consultations médicales, dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Les conditions d'accès à cette aide varient selon les ressources annuelles du foyer et le nombre de personnes dans le foyer (voir ci-contre).

Conditions d'attribution de l'ACS (selon les ressources annuelles du foyer et sa composition).

10 491 € pour

15 737 € pour

18 884 € pour

22 031 € pour

Au-delà de quatre personnes et pour les DOM, voir ameli.fr



BON À SAVOIR

Pour mieux vous informer et vous guider

Votre caisse d'assurance maladie vous accompagne dans vos démarches et répond à toutes vos questions sur vos droits. Le service social est à votre écoute pour des informations, des conseils, une aide dans vos démarches et un soutien personnalisé. Vous pouvez contacter le service social de votre caisse d'assurance maladie en appelant le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



Pour en savoir plus, consultez le dépliant ci-contre, disponible en caisse ou sur ameli.fr

Le montant de l'aide varie selon le nombre et l'âge des bénéficiaires qui composent mon foyer :

- 100 € pour les moins de 16 ans,
- 200 € de 16 à 49 ans,
- 350 € de 50 à 59 ans,
- 500 € pour les 60 ans et plus.

EXEMPLE pour un couple de plus de 50 ans avec un enfant à charge :

350 € pour la mère de 51 ans
+ 350 € pour le père de 55 ans
+ 200 € pour leur enfant de 17 ans

Soit 900 € de réduction sur le montant annuel de la complémentaire santé familiale.



Être présent

auprès d'un proche en fin de vie

ACCOMPAGNEMENT

Se libérer de ses activités professionnelles, pour accompagner un proche en fin de vie, est facilité grâce à l'Allocation journalière d'accompagnement des personnes en fin de vie (AJAP).

Je peux réduire ou interrompre mon activité pour me consacrer à un proche.....

L'Allocation journalière d'accompagnement des personnes en fin de vie (AJAP) est versée aux proches qui font le choix de suspendre ou réduire leur activité professionnelle dans le cadre d'un congé de solidarité familiale. Ce congé de solidarité familiale, accordé par l'employeur, est d'une durée de 3 mois renouvelable une fois. Pendant ce congé non rémunéré, et dès lors que les conditions sont réunies, la personne accompagnante peut bénéficier de l'AJAP.

Les points clés de l'AJAP.....

• Qui peut en bénéficier ?

Le proche qui accompagne à domicile la personne dans la phase

avancée ou ultime de sa maladie. Peuvent être concernés : le conjoint, le concubin, les enfants mais aussi une personne de confiance légalement désignée.

• Quelle peut être la durée de l'allocation ?

L'accompagnement d'une personne en fin de vie donne droit à 21 allocations journalières (en cas de suspension d'activité) ou 42 demi-allocations (en cas de réduction d'activité). L'allocation est versée pour chaque jour de la semaine.

• Quel est le montant de l'allocation ?

Le montant est de 53,17 € brut par jour. Cependant, si la personne accompagnante préfère être présente sur une durée plus longue en restant partiellement en activité, le montant de l'allocation est réduit de moitié.

Rendez-vous sur ameli.fr pour plus d'informations.

Le dernier mot... ameli.fr

Utilisez simplement le site ameli.fr pour télécharger les formulaires nécessaires aux demandes d'aides de l'Assurance Maladie : l'Allocation journalière d'accompagnement des personnes en fin de vie (AJAP) ou l'Aide pour une complémentaire santé (ACS), etc.

PRÉVENTION

**Risque
 cardiovasculaire**
 Suis-je concerné(e) ?

INFORMATION

Blessé(e) par un tiers
 Je déclare mon accident
 à ma caisse d'assurance maladie.

INNOVATION

Contacter ma caisse
 Par e-mail,
 c'est simple et rapide.



Prendre soin

de mon cœur et de mes artères

PRÉVENTION

Les maladies cardiovasculaires, comme l'infarctus ou l'Accident vasculaire cérébral (AVC), peuvent concerner tout un chacun. Mais elles ne sont pas une fatalité. Loin de là. Il est donc possible d'agir pour réduire son risque cardiovasculaire. Quelques bons réflexes à l'appui...

Je prends conscience des facteurs de risque cardiovasculaire

Il existe deux types de facteurs de risque : ceux sur lesquels il est possible d'agir en changeant ses habitudes de vie tels le tabac, la sédentarité ou encore le surpoids, et ceux sur lesquels ce n'est pas possible comme les antécédents familiaux et l'âge.

L'addition de ces facteurs détermine le "risque cardiovasculaire global". Plus ce risque est élevé, plus la probabilité de développer une maladie est grande. Il est donc important, à partir de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes, de faire évaluer son risque cardiovasculaire global.

Parlez-en simplement lors d'une prochaine consultation chez votre médecin traitant.



J'agis à mon rythme.....

Pour agir sur les facteurs de risque, de nouvelles habitudes peuvent être adoptées :

- **équilibrer son alimentation** en privilégiant les poissons, les viandes blanches, les fruits, les légumes et l'huile d'olive, et en évitant de manger en dehors des repas.
- **bouger plus souvent** : prendre les escaliers ou marcher plus régulièrement.
- **arrêter le tabac** et se faire aider : il existe des solutions pour arrêter.



POUR VOUS AIDER : **ameli-sante.fr**

Le site d'information santé de l'Assurance Maladie vous permet d'agir pour la santé de votre cœur et de vos artères. Rendez-vous dans la rubrique "risque cardiovasculaire" pour vous informer sur les symptômes des maladies cardiovasculaires et accéder à des tests, des vidéos, des témoignages et des conseils pour agir au quotidien.



LA PETITE QUESTION de M. LECURIEUX

*Je me sens bien,
 cela peut-il attendre ?*

Il n'est jamais trop tôt pour agir et prendre soin de son cœur et de ses vaisseaux sanguins. Aussi est-il important pour le tabac, le manque d'activité physique et le surpoids, de mettre en pratique ce précepte plein de sagesse : "pourquoi remettre à demain ce que je peux faire aujourd'hui ?".



Déclarer

un accident causé par un tiers

INFORMATION

Une morsure de chien, une bousculade dans la cour de récréation, un accident de la circulation dont vous n'êtes pas responsable... Ces accidents causés par un tiers sont à déclarer au plus vite à votre caisse d'assurance maladie. Ainsi, vous contribuez à la bonne gestion de notre système de santé. Explications...



Je déclare l'accident à ma caisse d'assurance maladie

Si vous avez été victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne, il est indispensable de déclarer votre accident dans les 15 jours auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Cette démarche permet à l'Assurance Maladie de récupérer les sommes d'argent engagées pour mes soins de santé auprès du tiers responsable ou de sa compagnie d'assurance. Ainsi, ensemble, nous améliorons la gestion du système de santé. C'est bien pour tous et pour chacun.

LE BON RÉFLEXE



J'adresse la déclaration à ma caisse dans les 15 jours suivant mon accident.

Rendez-vous sur ameli.fr pour télécharger la déclaration et le dépliant d'information.



J'informe les professionnels de santé que je consulte

Je précise que j'ai été blessé(e) par un tiers aux professionnels de santé que je consulte. Ils le mentionnent alors sur la feuille de soins en cochant la case "accident causé par un tiers".



Échanger

avec ma caisse

INNOVATION

Avec internet, nos relations changent ! C'est aussi vrai avec votre caisse d'assurance maladie : vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'e-mail. Rien de très étonnant quand on connaît ses avantages...

À tout moment du jour ou de la nuit, j'envoie un message à ma caisse.....

24h/24, vous pouvez poser une question à votre caisse d'assurance maladie.

- Votre caisse s'engage à vous répondre dans les 48h.
- Vous recevez une réponse claire, complète et personnalisée.

Je n'attends plus, j'ouvre mon compte sur ameli.fr

Pour pouvoir échanger par e-mail avec votre caisse, en toute confidentialité, il vous suffit d'ouvrir un compte sur ameli.fr ! Et pour cela, rien de plus simple, rendez-vous sur le site ameli.fr et suivez le guide.

Votre conseiller reste bien sûr disponible en caisse ou par téléphone au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

LE CHIFFRE CLÉ...

86,2%

des assurés ayant un compte sur ameli.fr sont satisfaits de leurs échanges par e-mail avec leur caisse

(Etude sur les e-mails réalisée par l'INRA en décembre 2011 sur la base de 16 347 réponses)



Le dernier mot... mon compte sur ameli.fr

En ouvrant mon compte sur ameli.fr, je peux aussi suivre mes remboursements en temps réel, télécharger une attestation dPage 55 sur 66rmlulaire.

Histoire Locale

Les villages du Vermandois : Villeret

VILLERET

Une histoire d'amour dans la guerre

Lors de la Première Guerre mondiale un soldat anglais a aimé une Française, avant d'être fusillé. Leur fille et l'ancien maire de Villeret ont évoqué cette tragique histoire dans le journal l'Union du 12 novembre 2004. Un livre est également paru intitulé « *La fille de l'Anglais, une histoire d'amour et de trahison durant la Grande Guerre* » aux éditions L'Archipel. Cet ouvrage écrit par un journaliste anglais, Ben Macintyre, a été traduit, depuis en français. Ben Macintyre a retrouvé Hélène, «la fille de l'Anglais». Pour percer le secret, il rencontre les derniers témoins, ausculte les journaux d'époque, décrypte les textes laissés par les protagonistes de cette étonnante affaire qui est aussi un acte collectif de résistance. .

Pendant la Première Guerre mondiale, un soldat anglais a aimé une jeune française près de Saint-Quentin. Cette tragique histoire fut aussi une histoire d'amour : celle de Robert Digby et de Claire Dessenne, la villageoise française qui l'avait recueilli, au péril de sa vie...

Hélène Cornaille, âgée de 89 ans, habitant Le Verguier, ne se souvient pas de son père. Ce soldat britannique s'appelait Robert Digby. «J'avais six mois quand il est mort » dit sobrement cette ancienne ouvrière en filature. Son drame figure au cœur du livre.

Le drame débute le 27 août 1914. Huit soldats de sa très gracieuse majesté se cachent au nord du Catelet. Après la bataille menée au Cateau-Cambrésis, ils se retrouvent isolés au milieu de l'armée allemande qui garde toutes les issues. Les combattants se cachent dans la carrière d'Hargival avant de se séparer. Villeret, se trouvait près du front, du côté allemand. La moitié du groupe est hébergée par des habitants de la commune, ils sont trouvés dans un petit bois à 1 km au sud de Villeret (bois Trocmé) par Messieurs Tordeux et Dubuis, qui, dans un premier temps se cachèrent dans la ferme du Grand Priel, ils furent soignés, cachés et nourris par les habitants de la commune. .

En 1915, Marie Dessenne 64 ans dit Marie Coulette, Florency Dessenne 34 ans, fils de Marie et Marie-Thérèse Duelz épouse de Florency, logèrent les 4 anglais, durant 16 mois, dans le grenier de leur coron de maisons rue d'en Bas. Ces 4 anglais : Willy X – Thomas DOMEK – David MARTIN – Robert DIGBY vécurent durant tout ce temps, fondus dans la population. Les Anglais deviennent des paysans picards, travaillant aux travaux des champs, se promenant dans le village et parlant quelques mots de notre patois picard. Ils présentent peut-être le charme de l'exotisme à l'époque où les voyages étaient rares. En tout cas, ils sont bien acceptés par la population. Les mois s'écoulèrent sans trop de problèmes, malgré plusieurs placards exigeant la reddition des soldats errants, sous peine de mort pour eux et de graves sanctions pour la population. Quelques tentatives pour regagner les lignes anglaises ou françaises ont toujours été un échec.

Ainsi, pendant seize mois, ils parviennent à tromper la vigilance de l'occupant. Les villageois les cachent et les aident. En pleine occupation, ils sont résistants.

Une idylle naît dans la clandestinité. Robert Digby, 31 ans, l'un des combattants, devient amoureux d'une jeune Française, Claire Dessenne (petite-fille de Marie) âgée d'une vingtaine d'années. Le mariage n'est pas possible car c'est la guerre. Mais Claire accouche bientôt d'une fille, Hélène Cornaille. Plusieurs fois, l'autorité allemande exige leur reddition. Les combattants restent introuvables.

La trahison

Le 16 mai 1916, après une perquisition dans le grenier des Dessenne suite probablement à une dénonciation, trois de quatre d'entre eux furent pris.

Le 20 mai, le conseil de guerre condamne les trois Anglais officiellement pour espionnage, à la peine de mort, et le 27 mai, Willy X – Thomas DOMEK – David MARTIN sont fusillés dans un fossé du château de Le Catelet et enterrés au cimetière. Le Maire Parfait Marié et M. et Mme Dessenne Duelz sont condamnés aux travaux forcés. Mme Suzanne Morelle à un an de prison. M. et Mme Léon Lelong, à une amende. M. Achille Boëtte, acteur est condamné à la déportation.

Le 23 mai, Robert DIGBY caché depuis plusieurs jours, se rend à la Kommandantur et est condamné à mort. Le 30 mai 1916, il est fusillé à son tour toujours à Le Catelet et enterré au cimetière.

En 2004, Jean Dessenne, 71 ans ancien maire de Villeret, lâche sa conviction à propos de ces arrestations :

« Nous sommes restés quatre-vingt ans sans en parler. De toute façon, ils ont été trahis »

Mais personne n'est en mesure de décliner l'identité du traître. Il est responsable de la mort de quatre hommes. Hélène ne parvient toujours pas à oublier la perte brutale de son papa, fusillé à son tour le 30 mai 1916 dans un fossé du château du Catelet. Son corps repose comme celui de ses trois autres camarades au cimetière de cette commune. «Je n'aime pas beaucoup les Allemands mais les générations actuelles ne sont pas responsables du passé » dit-elle. En tout cas, elle conserve précieusement les derniers mots de la lettre écrite par son père dans notre langue. Ils sont adressés à sa maman et à elle-même en ces termes : «je meurs heureux pour la France et pour mon pays. Donnez une photo de moi à ma fille. Dites la vérité de son père qui est mort ».

Pierre Miquel, auteur de la préface de l'ouvrage, ne se montre pas insensible à ce drame :

« La présence des Anglais à nos côtés durant ce conflit est inscrite dans la mémoire du sol ».

Au cimetière du Catelet, les tombes blanches de Robert Digby, de Thomas Donone, de Martin David et de William Thorbe confirment tristement cette observation.

Hélène Cornaille a plusieurs fois songé à offrir une place dans le caveau familial à la sépulture de son papa puisque la vie ne les a jamais réunis. Mais son souhait n'a jamais pu se concrétiser.

« La fille de l'Anglais », une histoire d'amour durant la Grande guerre » de **Ben Macintyre**.
édition de l'Archipel, 19,95 €

Texte de Laurent TELLIER

A suivre..

LE PETIT COIN CUISINE

CAKE AU JAMBON ET AUX OLIVES

Pour 6 personnes : 250 g de farine, 250 g de jambon fumé, 150 g de gruyère râpé, 100 g d'olives vertes dénoyautées, 4 œufs, 20 g de beurre, 10 cl d'huile d'olive, 1 sachet de levure, poivre.

Préparation : 30 mn. Cuisson : 45 mn. Repos : 0 mn. Temps total : 75 mn

Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6). Couper le jambon en dés. Versez dans un saladier la farine et la levure tamisées. Ajoutez les œufs et l'huile d'olive. Continuez à travailler la pâte jusqu'à l'obtention d'une crème lisse. Ajoutez les dés de jambon à cette pâte, les olives, le gruyère et une bonne pincée de poivre.

Mélangez le tout. Beurrez un moule à cake, versez-y la préparation et laissez cuire 45 minutes. Laissez refroidir avant de le servir.

Un conseil, ne pas mettre de sel car les olives vertes salent beaucoup.

GRATIN DE COURGETTES

Pour 4 personnes : 4 courgettes, 3 gousses d'ail, 1 oignon, 3 œufs, 60 g de parmesan, 10 cl de crème liquide, 10 cl de lait, sel et poivre.

Préparation : 20 mn. Cuisson : 30 mn. Repos : 60 mn. Temps total : 110 mn

Faites **dégorger** les courgettes coupées en lamelles de 2 cm avec du gros sel pendant 1 heure à l'intérieur d'une passoire. Rincez-les, essuyez-les et détaillez la moitié en petits cubes. Faites-les revenir dans une poêle à feu vif avec de l'huile d'olive, l'oignon détaillé, l'ail écrasé. Laissez **dorer**. Mélangez les œufs avec le lait et la crème, puis salez et poivrez. Mixez la seconde moitié des courgettes et ajoutez-la à cette préparation. Puis mélangez également les courgettes sautées avec l'oignon et l'ail. Mettez un peu d'huile d'olive au fond d'un plat à gratin, saupoudrez un peu de parmesan et versez la préparation. Saupoudrez de parmesan. Faites cuire à four préchauffé à 220°C pendant 20 à 25 minutes.

TIRAMISU A LA RHUBARBE ET SPECULOOS

Pour 4 personnes : 20 spéculoos, 300 g de mascarpone, 3 œufs, 100 g de sucre fin, 5 cuillères à soupe d'amaretto, 1 pincée de sel fin, 300 g de rhubarbe épluchée, 100 g de sucre vanillé, cacao en poudre non sucré

Préparation : 15 mn. Cuisson : 20 mn. Repos : 0 mn. Temps total : 35 mn

Préparer la rhubarbe. Couper la rhubarbe en petits tronçons puis les disposer dans un saladier. Saupoudrer avec le sucre vanillé, mélanger. Couvrir d'un film alimentaire. Placer au réfrigérateur et laisser **macérer** pendant trois ou quatre heures. Au bout de ce temps, verser la rhubarbe dans une casserole avec une partie de son jus de macération. Faire cuire sur feu doux, pendant 20 minutes environ. Remuer régulièrement. Ôtez du feu et laissez refroidir la compote de rhubarbe. Préparer la crème au mascarpone. Séparer les blancs des jaunes d'œufs.

Mettre le mascarpone et le sucre dans un saladier. **Travailler** le mélange au fouet, ajouter les jaunes d'œufs. Et **battre** jusqu'à l'obtention d'une consistance crémeuse. **Monter** les blancs d'œufs en neige bien ferme avec la pincée de sel fin. Les incorporer très délicatement à la préparation au mascarpone. **Réduire** les spéculoos en grosses miettes. En répartir une partie dans le fond de quatre verrines. Arroser d'un filet d'amaretto. Recouvrir d'une couche de compote de rhubarbe puis de crème au mascarpone. Continuer avec une couche de compote de rhubarbe, des miettes de spéculoos et terminer par une couche de crème. **Réserver** au minimum deux heures au réfrigérateur avant de servir. Saupoudrer le tiramisù de cacao en poudre non sucré avant de savourer bien frais.

AU JARDIN

Les bonnes associations de plantes

Associez des fleurs pour protéger les légumes

- Plantez des myosotis autour de vos pieds de framboisiers pour tenir éloigner les vers du framboisier.
- Les soucis ont la réputation de tenir éloignés les insectes, plantez-en dans votre potager en les mariant aux carottes, aux choux et aux laitues.
- Plantez des capucines entre vos rangs de tomates, choux, carottes, pommes de terre et haricots pour tenir éloigné les mouches blanches (aleurodes).
- Mariez les œILLETS d'inde au feuillage odorant avec les tomates, les choux, les haricots, les carottes, les pommes de terre et les poireaux pour leur effet nématoïde et contre les aleurodes. Leur odeur fait fuir bon nombre d'insectes et ils favorisent le développement des tomates.
- Déposez des branches de genêts entre vos rangs de choux pour tenir éloigné la chenille du chou.
- Pour augmenter votre production de haricots, plantez parmi eux des pois de senteurs qui attireront les insectes pollinisateurs.



Associez des plantes aromatiques pour protéger les légumes et les fleurs

Associez de la ciboulette aux pieds des rosiers pour lutter contre l'oïdium et les taches noires.

Utilisez le romarin et le thym pour tenir éloignés les pucerons et la piéride du chou.

La lavande et la menthe tiendront à distance les fourmis, mais aussi les pucerons.

La tanaïsie tient éloigné les vers gris, les fourmis et les doryphores.

Associez les légumes entre eux

Mariez la bourrache avec l'aubergine, le chou et les fraisiers.

La tomate près du chou tiendra à distance la piéride.

En association avec la menthe ou de la sauge, le fenouil protégera les choux des chenilles et des papillons.

HUMOUR

(Corse)

Après les épreuves du Bac, un Corse rentre chez lui et son père le questionne :

- > - Alors, et ce bac, ça a marché ?
- > - Tu va être fier de moi : Ils m'ont interrogé trois heures et j'ai rien dit !

Un Corse se plaint :

- > - C'est épouvantable ! Avec mon chef, il m'est impossible de dormir au bureau.
- > - Pourquoi ? Il te réveille ?
- > - Non, il ronfle.

Un Corse désespère :

- > - Enfin, Didier, dit-il à son fils, je sais bien que ton arrière-grand-père est un fainéant, que ton grand-père est un fainéant, que ton grand-oncle est fainéant. Je suis moi-même fainéant comme mon frère. Je comprends donc que toi aussi tu sois fainéant, mais il n'y a plus de limites ! A trente ans, tu devrais fonder un foyer. Imagine que tu aies des enfants. Ils pourront peut-être travailler pour toi et te nourrir quand tu seras vieux.
- > - C'est une bonne idée ça, papa, que je me marie. Mais, par hasard, tu ne connaîtrais pas une femme enceinte ?

Un Corse affirme : - Moi et ma femme, nous formons le plus heureux des couples. En effet, pour être heureux, il faut avoir un bon boulot et une bonne santé. Ma femme a le bon boulot, et moi, j'ai une bonne santé !

Deux Corses discutent :

- > - Que ferais-tu si tu gagnais au Loto deux millions ?
- > - Rien, absolument rien !

Un riche Corse, sur le point de mourir, décide de léguer sa fortune au plus fainéant de ses trois fils qu'il décide de tester. Il demande à l'aîné de monter :

- > - Oh, mon fils ! Que fais-tu si tu es à la terrasse d'un bar, qu'il fait très chaud et que tu aperçois un billet de 100 € de l'autre côté de la route ?
- > - Ouh... J'attends qu'il fasse moins chaud pour aller le chercher !
- > Le vieillard appelle ensuite son deuxième fils :
- > - Que fais-tu, mon fils, si une jolie fille te fait de œil pendant ta sieste ?
- > - Je termine d'abord ma sieste !
- > Le vieillard appelle alors le cadet :
- > - Oh ! Doumé, monte me voir !
- > - Non, toi, descend !

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 22 AVRIL et 06 MAI 2012

SCRUTIN DU 22 AVRIL 2012 :

	1^{er} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	69
<i>EXPRIMES</i>	63
Mme Eva JOLY	1
Mme Marine LE PEN	14
M. Nicolas SARKOZY	21
M. Jean-Luc MELENCHON	12
M. Philippe POUTON	1
Mme Nathalie ARTHAUD	0
M. Jacques CHEMINADE	0
M. François BAYROU	1
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	3
M. François HOLLANDE	10

SCRUTIN DU 06 MAI 2012 :

	2^{ème} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	73
<i>EXPRIMES</i>	68
M. François HOLLANDE	29
M. Nicolas SARKOZY	39

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 10 et 17 JUIN 2012

SCRUTIN DU 10 JUIN 2012 :

	1^{er} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	48
<i>EXPRIMES</i>	45
M. Yannick LEJEUNE	4
M. Guy FONTAINE	2
Mme Anne ZANDITENAS	1
M. Jean-Thierry GAMPERT	0
Mme Sylvie GLINASTIS	0
M. Michel AURIGNY	0
Mme Anne FERREIRA	10
M. Antonio RIBEIRO	0
M. Guillaume BUIL	1
M. Xavier BERTRAND	27
M. Paul GIRONDE	0

SCRUTIN DU 17 JUIN 2012 :

	2^{ème} tour
<i>INSCRITS</i>	77
<i>VOTANTS</i>	52
<i>EXPRIMES</i>	50
Mme Anne FERREIRA	15
M. Xavier BERTRAND	35



Nomination Du Nouveau Gouvernement

Le président de la République, François Hollande, a nommé, jeudi 21 juin 2012, les membres du nouveau Gouvernement sur la proposition du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

La composition du Gouvernement a été annoncée par Pierre-René Lemas, Secrétaire général de la présidence de la République.

Sont nommés :

- M. **Laurent FABIUS**, ministre des affaires étrangères
- M. **Vincent PEILLON**, ministre de l'éducation nationale
- Mme **Christiane TAUBIRA**, garde des sceaux, ministre de la justice
- M. **Pierre MOSCOVICI**, ministre de l'économie et des finances
- Mme **Marisol TOURAINE**, ministre des affaires sociales et de la santé
- Mme **Cécile DUFLOT**, ministre de l'égalité des territoires et du logement
- M. **Manuel VALLS**, ministre de l'intérieur
- Mme **Nicole BRICQ**, ministre du commerce extérieur
- M. **Arnaud MONTEBOURG**, ministre du redressement productif
- Mme **Delphine BATHO**, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- M. **Michel SAPIN**, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
- M. **Jean-Yves LE DRIAN**, ministre de la défense
- Mme **Auréliette FILIPPETTI**, ministre de la culture et de la communication
- Mme **Geneviève FIORASO**, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Mme **Najat VALLAUD-BELKACEM**, ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement
- M. **Stéphane LE FOLL**, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Mme **Marylise LEBRANCHU**, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
- M. **Victorin LUREL**, ministre des outre-mer
- Mme **Sylvia PINEL**, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme
- Mme **Valérie FOURNEYRON**, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- M. **Jérôme CAHUZAC**, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget
- Mme **George PAU-LANGEVIN**, ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative
- M. **Alain VIDALIES**, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement
- M. **François LAMY**, ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville
- M. **Bernard CAZENEUVE**, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes
- Mme **Michèle DELAUNAY**, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie
- M. **Benoît HEMON**, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation
- Mme **Dominique BERTINOTTI**, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille
- Mme **Marie-Arlette CARLOTTI**, ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion
- M. **Pascal CANFIN**, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement
- M. **Thierry REPENTIN**, ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Mme **Yamina BENGUIGUI**, ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie
- M. **Frédéric CUVILLIER**, ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche
- Mme **Fleur PELLERIN**, ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique
- M. **Kader ARIF**, ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants
- Mme **Anne-Marie ESCOFFIER**, ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation
- M. **Guillaume GAROT**, ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire
- Mme **Hélène CONWAY**, ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des français de l'étranger

Président d'Honneur
J. DESALLANGRE

Président d'Honneur
P. ANDRÉ

Président d'Honneur
S. RENAUD

Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie Aisne

5, place Carnegie - FARGNIERS 02700 TERGNIER
Téléphone et Fax : 03 23 57 93 77

Président fondateur
E. DROMAS

Président
F. LE BLANC

Tergnier, le 5 juin 2012

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Le Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie situé à Tergnier (AISNE) est le seul musée portant sur les deux thèmes au nord de Paris. L'équipe qui le dirige, consciente de l'état actuel des recherches effectuées sur ce thème en Picardie, met en place une collecte de renseignements sur les trois départements picards concernant les thématiques suivantes:

-Exode de 1940: recherche de témoignages et de photos....

-Résistance: vos rues et vos monuments aux morts portent le nom de résistants décédés au cours du conflit: photos, témoignages, documents.

-Déportation: vos monuments aux morts portent parfois le nom de déportés décédés dans les camps. Nous constituons des dossiers individuels pour chacune des personnes dont nous avons connaissance

-Libération des communes (photos, témoignages...)

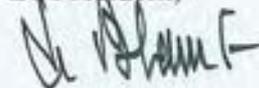
Les témoins de cette période ont pratiquement tous disparu mais il reste peut-être dans vos villes et villages des personnes qui souhaiteraient nous faire partager leurs souvenirs. Vous avez peut-être connaissance aussi des noms de famille de leurs descendants avec qui nous aimerions prendre contact.

Si vous aviez possibilité de diffuser notre demande auprès de vos concitoyens, ils devront prendre contact avec nous directement. Nous les recevrons au musée et nous effectuerons une copie des documents s'ils souhaitent bien sûr les conserver ou nous recueillerons leur témoignage.

En vous remerciant de votre aide et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à ma parfaite considération.

Le Président,



F. LE BLANC.

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
Polyclinique St Claude.....	03.23.64.50.00
P.M.I DIPAS.....	03.23.65.28.93
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.23.06.61.11.
Sécurité Sociale.....	36.46.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.

A Lempire

Mairie	03.23.66.20.30.
---------------------	------------------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BASQUIN à Honnecourt.....	03.27.78.54.57.
Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. BOURSIER à Le Ronssoy.....	03.22.86.75.60.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. COUSIN à Beaufeuve.....	03.23.09.40.76
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. DELEPORTE à Villers-Ghislain.....	03.23.82.11.22.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LAUWERIER à Honnecourt.....	03.27.74.30.92.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. MARILLESSE à Villers-Ghislain.....	03.27.82.11.22.
Dr. MOREAU à Lehaucourt.....	03.23.64.31.33
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Nauroy.....	03.23.09.52.07.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELAND à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufeuve.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle Jessica POIZOT.....	06.77.90.24.86

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kiné

Jean& Florence HERBET à Beaufeuve.....	03.23.09.44.33.
RAMETTE S. HERBET.F à Villers Outréaux.....	03.23.09.53.52.
François CHAMBELLAN à Roisel.....	03.22.86.67.07.

Dentiste

Pierre CRONIER et Jacques TISON à Roisel.....	03.22.86.84.36.
---	-----------------

Félicitations au diplômé



Steven KAUFMANN

Réussite au brevet des collèges.
Entre en seconde au Lycée Pierre
Mendès France à Péronne.
Tous nos meilleurs souhaits
l'accompagnent.